

Règlement particulier du 4ème E-Rallye du Chablais 2025



4ème E-Rallye du Chablais 2025

Monthey, 29-31 août 2025

ASS numéro de visa **25-002/I+**
Approuvé le 3 février 2025

FIA numéro de visa **FIA VISA??**
EcoRallyCHE2025
FV-FIA approuvé le 6 février 2025

Bridgestone FIA EcoRally Cup 2025

Rallye du Chablais
Case postale 197
CH-1890 St-Maurice
Switzerland



1. PROGRAMME ET INFORMATIONS IMPORTANTES

L'E-Rallye du Chablais sera disputée conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif de la Bridgestone FIA EcoRally Cup 2025, au Règlement Sportif National qui est conforme aux règlements de la FIA et au présent Règlement Particulier.

Les règles du code de la route national s'appliqueront.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (émis par l'organisateur ou les Commissaires Sportifs).

Le Règlement Sportif de la Bridgestone FIA EcoRally Cup 2025 peut être consulté sur le site www.fia.com.

Publication du Règlement particulier : Samedi 25 avril 2025

Ouverture des engagements : Lundi 05 mai 2025, 10:00

Clôture des engagements : Lundi 18 août 2025, 24:00

Publication de la liste des participants : Vendredi 22 août 2025 - Internet
<https://www.rdch.ch> page E-rallye et Sportity mot de passe **ERDCH**.

Vérifications administratives : Vendredi 29 août 2025, 08:00 à 12:30,
Théâtre du Crochetan, Av. du Théâtre 9, Monthey (GPS = 46°15'15.973"N 6°56'56.638"E).

Vérifications administratives et techniques : Vendredi 29 août 2025, 08:30 à 12:45,
Garage de Monthey, Route de Collombey 55, 1870 Monthey.
(GPS = 46°15'36.171"N 6°56'43.056"E).

Buffet pour les participants : Vendredi 29 août 2025, 11:45 à 13:30,
Théâtre du Crochetan, Av. du Théâtre 9, Monthey

Réunion des pilotes : Vendredi 29 août 2025, à 13:30, Théâtre du Crochetan, Av. du Théâtre 9, Monthey (GPS = 46°15'15.973"N 6°56'56.638"E).

Départ étape 1 – 1^{ère} voiture : Vendredi 29 août 2025, 15:00, Théâtre du Crochetan, Av. du Théâtre 9, Monthey.

Arrivée étape 1 - 1^{ère} voiture : Vendredi 29 août 2025, 19:28, Théâtre du Crochetan.

Publication du Classement provisoire officieux Etape 1 : Vendredi 29 août 2025, 20:45 sur Sportity.

Départ étape 2 - 1^{ère} voiture : Samedi 30 août 2025, 08:00, Théâtre du Crochetan.

Arrivée étape 2 - 1^{ère} voiture : Samedi 30 août 2025, 16:00, Théâtre du Crochetan.

Publication du Classement provisoire officieux Etape 2 : Samedi 30 août 2025, 18:30 sur Sportity.



Départ étape 3 – 1^{ère} voiture : Dimanche 31 août 2025, 08:30, Théâtre du Crochetan, Av. du Théâtre 9, Monthey

Arrivée étape 3 - 1^{ère} voiture : Dimanche 31 août 2025, 12:34, Théâtre du Crochetan, Av. du Théâtre 9, Monthey.

Buffet en commun : Dimanche 31 août 2025, 14:00, Théâtre du Crochetan, Monthey.

Publication classement final officieux : Dimanche 31 août 2025, 15:00 on Sportity.

Publication classement final: Dimanche 31 août 2025, 15:40 on Sportity.

Remise des prix : Dimanche 31 août 2025, 15:40, Théâtre du Crochetan, Avenue du Théâtre 9, Monthey

2. ORGANISATEUR

Coordonnées de l'organisateur:

Nom : Rallye du Chablais

Adresse : Case Postale 197, CH-1890 Saint-Maurice, Switzerland

Contact: Eric JORDAN, eric.jordan@rdch.ch tél. +41 79 628 65 76

Comité d'Organisation : Président : Eric Jordan

Autres information : site internet : www.rdch.ch

Téléphone +41 79 628 65 76 **Fax** +41 27 767 10 44 **e-mail** info@rdch.ch

NOTE: Le Formulaire d'engagement doit être envoyé par courrier postal, fax ou e-mail aux adresses indiquées ci-dessus impérativement dans les délais précisés dans le programme.

3. OFFICIELS

a. Commissaires Sportifs

Présidente des Commissaires Sportifs :

Commissaire Sportif (01)

Commissaire Sportif (02)

Ruth LAPIEZA (ESP) Désignée par la FIA

???? désigné par ASS

Yvan **GAILLARD** (SUI) ?????

b. Directeur de Course :

Jean-Pascal **REY** (SUI)

c. Directeur de Course adjoint :

TBA

d. Secrétaire du Collège :

Jean-Thierry **VACHERON**

e. Délégué Technique FIA:

Carlos **FUNES** (ESP) Désigné par la FIA

g. Observateur FIA:

Carlos **FUNES** (ESP) Désigné par la FI

h. Chargé des relations avec les concurrents : **TBA**

i. Délégué Technique ASS (chef) :

???????

Contrôleur Technique ASS :

???????



4. ADMISSIBILITE AUX TITRES FIA ET AUTRES TITRES

4.1. Titres FIA 2025 pour lesquels l'épreuve compte

Conformément à l'article 16 du Règlement Sportif de la FIA.

4.2. Autre titre

Un classement pour la catégorie 2 et sera établi séparément et ces classements ne compteront pas pour la Bridgestone ecoRally Cup 2025.

En complément au classement combiné défini à l'article 12 du Règlement Sportif de la FIA, l'Organisateur établira un classement général REGULARITE pour les catégories 1-2 et 3 et les 3 premiers recevront des prix. Ce classement ne comptera pas pour la Bridgestone ecoRally Cup 2025.

5. VEHICULES ADMIS A PARTICIPER

Classe 1 : Bridgestone FIA ecoRally Cup

Conformément aux Articles 1.2 et 6.2.2 du Règlement Technique de la FIA.

Les voitures éligibles (admissibles) sont celles figurant sur la Liste des voitures compatibles de la FIA conformément à l'Article 2 du Règlement Sportif. Seul ce classement comptera pour l'ecoRally Cup 2025.

Parc fermé : Ces voitures doivent respecter l'article 3.11 du règlement sportif de la FIA.

Classe 2 : La Bridgestone FIA ecoRally Catégorie 2,

Limitée aux voitures ne figurant pas sur la liste des véhicules admis publiée sur le site Internet de la FIA. Cette classe courra selon le même format que la Coupe, avec un Classement final combiné ; toutefois, l'Indice de Consommation d'Energie sera calculé comme indiqué à l'Article 6.11 du Règlement Technique de la FIA. Ce classement ne comptera pas pour la Bridgestone ecoRally Cup 2025.

Parc fermé : Ces voitures doivent respecter l'article 3.11 du règlement sportif de la FIA.

Classe 3 : Voitures autres énergies renouvelables

Véhicules hybrides

Voiture fonctionnant au E85, au GNC/CBG, hydrogène, etc.

Ces véhicules prendront le départ 5 minutes après les véhicules qui participent à l'ecoRally Cup. Seul la régularité sera prise en compte. Ce classement ne comptera pas pour la Bridgestone ecoRally Cup 2025.

Parc fermé : Ces voitures ne doivent pas utiliser le parc fermé réservé aux catégories 1 et 2.

Les voitures de catégorie 3 doivent se trouver dans la zone de départ de chaque étape au moins 1 heure avant le départ de la première voiture de catégorie 1 (numéro 1).

6. CONDITIONS GENERALES

6.1. L'épreuve sera organisée conformément :

- au Code Sportif International de la FIA et ses annexes,
- au Règlement Sportif et technique de la Bridgestone FIA ecoRally Cup 2025.
- aux prescriptions applicables énoncées dans le Règlement Sportif National, et au présent Règlement particulier.



Le Comité d'Organisation veillera à ce que l'épreuve soit conforme à toutes les règles et réglementations susmentionnées et à ce qu'elle ait reçu toutes les autorisations administratives requises.

6.2 Assurance

L'organisateur a contracté une assurance couvrant les risques 10'000'000.- EUR.

6.2.1 Assurance responsabilité civile de l'organisateur de l'événement

L'assurance responsabilité civile donne droit à l'assuré, en cas d'événement assuré, de demander à l'assureur de remplir les réclamations de la partie lésée concernant la détérioration (dommages) des biens, ou même d'autres préjudices dans la mesure et dans la limite spécifiée par la loi, les contrats d'assurance et les conditions d'assurance respectifs, dans le cas où l'obligation de l'assuré de payer une indemnisation est apparue.

L'assurance couvre la responsabilité légalement stipulée de l'organisateur pour le préjudice causé à la santé ou aux biens en relation avec l'organisation de l'événement ou en relation avec la formation pour celui-ci. L'assurance couvre également les dommages causés par l'organisateur sur les routes utilisées lors de l'événement, ses équipements et accessoires ou les terrains adjacents, indépendamment du fait que la propriété soit possédée ou louée par l'organisateur ou non. Toutefois, l'assurance prévue à ce paragraphe ne s'applique pas aux dommages intentionnellement causés par l'organisateur ou aux dommages résultant d'une négligence grave.

Assurance responsabilité civile du participant à l'événement

6.2.2 L'assurance responsabilité civile donne droit à l'assuré, en cas d'événement assuré, de demander à l'assureur de remplir les réclamations de la partie lésée liées à des préjudices matériels (dommages), voire à d'autres préjudices dans la mesure et au montant spécifiés par la loi, les contrats d'assurance et les conditions d'assurance respectives, au cas où l'obligation de l'assuré de payer une indemnisation serait apparue.

L'assurance couvre l'obligation légale de l'événement assuré de rembourser la partie lésée (tiers) pour le préjudice spécifié dans le DPPOP, au cas où l'obligation de l'assuré de rembourser est apparue en relation avec la participation à l'événement ou l'utilisation de son véhicule.

Est considérée comme tiers, entre autres, toute personne officielle, officier et personnel technique de l'organisateur de l'événement, y compris les fonctionnaires officiels des organisations internationales pertinentes, les invités VIP et les spectateurs. Dans le cas où ce paragraphe indique une personne ayant une relation d'emploi avec l'assuré, il/elle sera considéré(e) comme un tiers s'il/elle est délégué(e) à l'événement ou destiné(e) à accomplir certaines fonctions lors de l'événement conformément aux règlements sportifs internationaux et nationaux.

L'assurance ne couvre pas l'obligation de l'assuré de compenser le préjudice causé aux autres participants de l'événement.

6.3. Vignette autoroutière

Une vignette obligatoire (40 CHF) est obligatoire car le parcours empruntera l'autoroute.

6.4. Traceur GPS

Le traceur GPS de sécurité nécessite une alimentation auxiliaire de 12 V.

7. ITINERAIRE ET TRACE

Distances journalières totales de l'itinéraire et distance totale de l'itinéraire de la compétition :

Etape 1 : 124,020 km
Etape 2 : 214,330 km
Etape 3 : 100,685 km

Distance totale pour l'entier de la compétition : 439,035 km
Distance totale des spéciales de régularité : 257,875 km
% de km de régularité approx. 58,7 %

Nombre de spéciales de régularité par jour :

Les distances au mètres seront communiquée dans l'itinéraire et dans le roadbook.

Etape 1:		4 Spéciales de régularité	
RS1	9,830 km	RS3	9,280 km
RS2	11,000 km	RS4	27,340 km
Etape 2:		8 Spéciales de régularité	
RS5	6,580 km	RS9	4,490 km
RS6	24,520 km	RS10	14,220 km
RS7	34,520 km	RS11	25,980 km
RS8	10,110 km	RS12	12,350 km
Etape 3:		5 Spéciales de régularité	
RS14	13,850 km	RS17	19,110 km
RS15	5,970 km	RS18	14,365 km
RS16	14,360 km		

8. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

8.1. Nature de l'épreuve

L'E-RALLYE DU CHABLAIS est un éco-Rallye dont le classement final est combiné (régularité + indice de performance énergétique), conformément à l'Article 3 du Règlement Sportif de la FIA.

8.2. Départ, Arrivée, Résultats

8.2.1. Le départ de l'épreuve sera donné Avenue du Théâtre 9, Monthey, Vendredi 29 août 2025.

La première voiture prendra le départ à 15:00.

Durant la nuit et après l'arrivée, les voitures resteront dans le Parc Fermé, dans lequel elles entreront dès qu'elles terminent une étape.

L'ordre de départ suivra les numéros de participation et les voitures prendront le départ à une minute d'intervalle.

8.2.2. La première étape sera constituée de 4 épreuves de régularité et d'un regroupement.
La deuxième étape sera constituée de 8 épreuves de régularité et 2 regroupements.
La troisième étape sera constituée de 5 épreuves de régularité et 1 regroupement.

8.2.3. Pendant les vérifications techniques, après avoir installé les dispositifs FIA sur les voitures, celles-ci doivent être déplacées de quelques kilomètres (4 km minimum, par exemple, vers la zone d'étalonnage) et effectuer certaines procédures afin de vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de mesure FIA. Les voitures retournent ensuite dans le parc fermé dès que le parcours d'essai est terminé.

9. RÉUNION DES PILOTES

Le Directeur de Course organisera une Réunion des Pilotes le vendredi 29 août 2025 à 13h30 (une heure et trente minutes) avant que la première voiture ne prenne le départ de l'Etape 01.

La Réunion des Pilotes doit être dûment affichée à l'avance sur le Tableau d'affichage officiel.

Le briefing doit également être distribué par écrit, en anglais et dans la langue de l'épreuve, pendant la réunion, et les concurrents doivent signer un accusé de réception.

La présence des deux concurrents (pilote et copilote) est obligatoire. Toute absence, sauf cas de force majeure reconnu comme tel par les Commissaires Sportifs de l'épreuve, sera pénalisée par l'ajout de 50 points de régularité au résultat final de régularité de la course du (des) concurrent(s) concerné(s). Cette pénalité ne peut faire l'objet d'un appel.

10. CHARGE {B.E.V. / P.H.E.V.}

Le Comité d'organisation fournira l'énergie électrique de recharge :

**Point de recharge : : Théâtre du Crochetan, av du Théâtre 9, Monthey,
coord. GPS 46°15'14.7"N 6°56'56.7"E**

- Voltage / Ampérage fourni : 400 V /16 A/11 Kw par heure
- Type de prise : Type 2 (Mennekes)

Nombre de prises : 30

Provenance de l'électricité : Hydraulique, Solaire et Eolienne.



Il est fortement recommandé de débiter l'épreuve avec la batterie pleine (BEV) et le réservoir d'hydrogène plein (FCEV).

Les bornes de recharge seront à disposition dès le jeudi 28 août 2025 à 18:00.

Temps de recharge : VE à SA 19:45 – 07:30
 SA à DI 17:00 – 08:00

11. CALCUL DE L'INDICE DE PERFORMANCE

Conformément à l'Article 3 du Règlement Sportif de la FIA et à l'Article 6.2.1 ET 6.2.2 du Règlement Technique de la FIA.

12. LE SYSTÈME DE MESURES DE LA FIA

Le système de mesure de la FIA pour l'indice de performance énergétique (Catégorie 1 et catégorie 2) ne peut être retiré de l'endroit où il est installé par les commissaires techniques lors des vérifications techniques préliminaires, sauf autorisation du délégué technique de la FIA.

13. PROCEDURE D'ENGAGEMENT ET DROITS

Le montant des droits d'engagement est fixé pour chaque équipage comprenant 2 personnes (pilote et copilote ou pilote et navigateur) à :

- a) Avec la publicité facultative proposée par l'Organisateur : 800.- EUR / 750.- CHF
- b) Sans la publicité facultative proposée par l'Organisateur : 1'600.- EUR / 1'500.- CHF

13.1. Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront remboursés dans leur intégralité :

- si l'engagement n'est pas accepté ;
- si l'épreuve est annulée.

L'organisateur peut rembourser partiellement les frais d'inscription si un concurrent ne peut participer à l'épreuve en raison d'un cas de force majeure dûment prouvé.

13.2. Documents de l'équipage

Un équipage est composé d'un pilote et d'un copilote ou d'un pilote et d'un navigateur.

Tous deux doivent être en possession des documents suivants :

- Permis de conduire correspondant aux véhicules engagés (non applicable aux copilotes).
- **Une licence FIA IT LCS telle que définie à l'Article 19 de l'annexe L est requise.** Cette licence peut être obtenue annuellement ou pour l'épreuve, elle doit être valable pour sa durée, qui a été délivrée par leur ASN ou par l'ASN de l'organisateur (avec l'autorisation écrite de l'ASN du concurrent) et remise aux participants au plus tard lors des vérifications administratives. Elle sera soumise au paiement d'une taxe de 100 CHF (pour Auto Sport Suisse).
- Une licence de Concurrent peut être délivrée par l'ASN de tutelle du participant. Cette licence peut être combinée avec la licence IT LSC définie ci-dessus mais cela doit être clairement indiqué sur la licence.
- Liens pour obtenir la licence temporaire ou annuelle par ASS
 - [Licence IT LCS unique](#)
 - [Licence IT LCS annuelle](#)
- Document du véhicule permettant sa libre circulation sur les routes publiques
- S'il y a lieu, document du véhicule requis dans le Règlement Technique de la Bridgestone ecoRally Cup.
- Autorisation du propriétaire de la voiture s'il n'est pas membre de l'équipage.

- Certificat d'assurance du véhicule en cours de validité conformément au Code de la route (carte verte ou blanche).
- Tous les concurrents (y compris les voitures remises par les concessionnaires aux concurrents pour cet événement) **doivent présenter le certificat de conformité de la voiture (COC)** lors du contrôle technique.
- Ce document est remis avec la voiture lors de l'achat ou peut être demandé (gratuitement) au concessionnaire chez qui la voiture a été achetée (il s'agit d'un document obligatoire dans la Commission Européenne).
- La Déclaration et engagements du pilote et du copilote (annexe 4) devra être individuellement dûment complétée dûment et signée, et sera donnée lors des vérifications administratives.

13.3. Bulletins d'engagement

Toute personne, ou entité légale, souhaitant participer à l'épreuve doit soumettre un bulletin d'engagement dûment rempli, signé (voir Annexe 1) et accompagné de tous les autres documents requis, photos, etc. au Secrétariat de l'épreuve avant le Lundi 18 août 2025, 24:00

13.4. Les participations sont limitées à un total de 30 engagements.

Tous les bulletins d'engagement reçus après que le nombre de véhicules ci-dessus a été accepté feront l'objet d'une liste d'attente.

13.5. Le nombre minimum d'engagements pour la Bridgestone ecoRally Cup est fixé par l'article 12 du Règlement Sportif de la FIA.

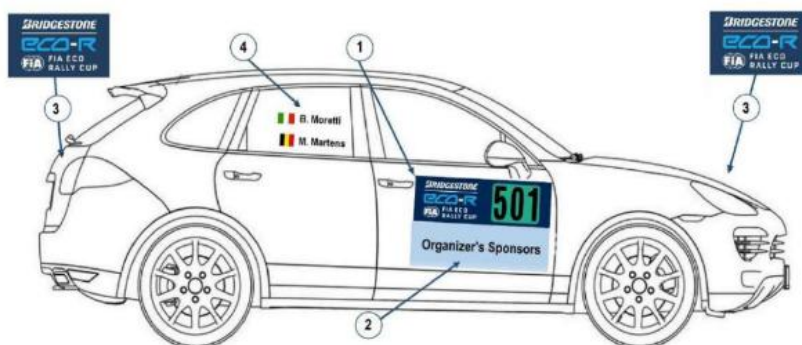
14. Publicité et promotion publicitaire

14.1. Soutien officiel

L'organisation de l'épreuve est sponsorisée par diverses entreprises et autorités dont les logos apparaîtront obligatoirement aux côtés des numéros de compétition et sur tout autre matériel promotionnel figurant sur les véhicules.

14.1.1. Numéros de portes

Les concurrents sont tenus de réserver une surface pour les numéros de portière (600mm x 200mm) et la publicité de l'organisateur (600mm x 250 mm).



REFERENCES

1. Numéro de course fourni par l'organisateur (600 x 200 mm) sur fond bleu ou blanc (inclus dans la caisse de fret de la FIA). Le numéro de course (couleur noire) est produit par l'organisateur sur fond vert (192 x 148 mm).
2. Zone pour les sponsors de l'organisateur.
3. Décalcomanies Bridgestone sur fond bleu ou blanc (100 x 150 mm) (incluses dans la caisse de fret de la FIA).
4. Noms du pilote et du copilote et leurs drapeaux nationaux produits par le concurrent.

REFERENCES

1. Race number supplied by the organiser (600 x 200 mm) on blue or white background (included in the FIA Freight Case). The race number (black colour) is produced by the organiser on a green background (192 x 148 mm).
2. Area for the organiser's sponsors.
3. Bridgestone decals on blue or white background (100 x 150 mm) (included in the FIA Freight Case).
4. Driver / Co-driver names and their national flags produced by the competitor.



14.2. L'Organisateur fournira aux participants le matériel et les services suivants :

- Matériel publicitaire facultatif proposé
- Repas de midi (buffet) : vendredi et dimanche midi
- Repas du regroupement du samedi midi.
- Lunch dans les regroupements du matin.
- Invitation au dîner officiel et à la cérémonie de remise des prix
- Transport des équipages entre le parc fermé et les hôtels.
- Tarifs préférentiels pour les repas du vendredi soir et du samedi soir, dans des restaurants partenaires de Monthey
- Tarifs préférentiels dans des hôtels partenaires

15. RECLAMATIONS - APPELS

Le montant du droit de réclamation est de 1'000 EUR.

Les réclamations concernant les résultats officiels provisoires de l'épreuve doivent être soumises par écrit, conformément aux prescriptions énoncées dans le CSI, au Directeur de Course dans les 30 minutes qui suivent l'affichage sur le panneau d'affichage officiel. A l'expiration de ce délai, les résultats provisoires deviendront définitifs.

Les réclamations ne pourront être examinées par les Commissaires Sportifs de l'épreuve que si elles sont accompagnées du droit de réclamation susmentionné défini dans cet article, lequel ne sera pas remboursé si la réclamation n'est pas fondée.

Pour le Tribunal d'Appel Nationale, le montant du droit de réclamation est de **4'500 CHF..**
Pour la Cour d'Appel Internationale de la FIA, le montant du droit de réclamation est de **3'000 EUR.**

Pour la Cour d'Appel de la FIA, le montant de la caution est de **3'000 EUR.**

Toutes les réclamations et/ou tous les appels doivent être déposés conformément aux Articles 13 et 15 du Code et, le cas échéant, au Règlement Disciplinaire et Juridictionnel et de la FIA.

16. APPLICATION ET INTERPRETATION DES REGLEMENTS

En cas de différend portant sur l'interprétation du règlement, le texte anglais sera applicable.

Le Président de la CSN

Le Directeur de Course

Andreas Michel

Jean-Pascal Rey

St-Maurice, le 11.02.2024



ANNEXES

ANNEXE 1	Bulletin engagement
ANNEXE 2	Système de suivi GPS et chronométrage
ANNEXE 3	Itinéraire
ANNEXE 4	Déclaration et engagements du pilote et du copilote
ANNEXE 5	Publicité



Annexe 1 : Bulletin d'inscription

ECORALLY BULLETIN D'INSCRIPTION

4^{ème} E-RALLYE DU CHABLAIS 2025

Rallye du Chablais

Case Postale 197 info@rdch.ch

CH-1890 Saint-Maurice (Switzerland)

APPLICATION TO REGISTER/A DISPOSITION DE L'ORGANISATEUR	
Date and time received:	
Date	
Time	
Entry n. :	
Rally n. :	

COMPETITOR/CONCURRENT (if not = Driver Name/si non = Nom du pilote)	
Name/Nom	
Licence n./no de licence	

DRIVER/PILOTE	
Name/Nom	
Licence n./no de licence	
First surname/Prénom	
Address	
City/Localité	
Postal code	
Country/Pays	
Phone	
Mobile phone	
E-mail	
Fax	
CO-DRIVER/CO PILOTE	
Name/Nom	
Licence n./no de licence	
First surname/Prénom	
Address	
City/Localité	
Postal code	
Country/Pays	
Phone	
Mobile phone	
E-mail	
Fax	



VEHICLE/VEHICULE	
Manufacturer/Constructeur	
Model/Modèle	
Month & Year built/Mois et Année de constr.	Month.....Year.....
Registration number/No de plaque*	
Chassis n.*	
Country of registration/Pays d'immatriculation*	
Predominant colour/Couleur*	
Tyre data/données des pneus	
Weight / Poids	
Date of registration/Date de mise en service*	
*The data regarding the cars sent to the the FIA Technical Department, in order to evaluate and register them. It is therefore, longer possible to accept cars at the last moment. *Les données concernant les voitures sont envoyées au Département Technique de la FIA, afin de les évaluer et de les enregistrer. Il n'est donc plus possible d'accepter des voitures au dernier moment.	
BATTERY	
Battery manufacturer/Constructeur batteries	
Battery type	
Battery energy/énergie de la batterie(kWh)	
Usability energy/énergie utile (kWh)	
Battery voltage (V)	
RECHARGING/RECHARGE	
AC Connector Mode 2 Type	☐
DC Connector Mode 4 (Fast Recharging System)	☐
Recharging current Mode 2 (A)	
Plugs type	
CAR CATEGORY/CATEGORIE DE VOITURE	
EV : voiture totalement électrique Standard full electric model ☐	Categorie 1 : Bridgestone ecoRally Cup ☐ Categorie 2 : Cars that are not included in the FIA List of Admitted Vehicles ☐
FCEV : Categorie 3 Hybrid, Hydrogen, e85 ☐	

NOTE



For this entry form to be valid, it must be accompanied by proof of payment of the commitment fees
Pour que votre soit valable, il doit être accompagné de la preuve du paiement des droits d'engagement

CLOSING DATE / CLOTURE DES ENGAGEMENTS

MO 17.08.2025 Midnight / Lundi 17.08.2025 à minuit

DOCUMENTS TO SEND TO THE ORGANIZATOR DOCUMENTS A ENVOYER A L'ORGANISATEUR

Driver/Pilote

1 Passport-sized photo/1 photo passeport

Photocopy of National Identity/photocopie de la carte d'identité

Photocopy of Driver's Driving License/photocopie du permis de conduire

Co-driver/Co pilote

1 Passport-sized photo/1 photo passeport

Photocopy of National Identity/photocopie de la carte d'identité

Vehicle/Véhicule

1 photo of the vehicle/1 photo du véhicule

Vehicle documentation/documentation du véhicule

Technical Specification Card/Carte avec les spécifications techniques

REGISTRATION FEES FINANCE D'ENGAGEMENT

Amount
CHF

Amount
EURO

WITH Organizer's publicity/Avec la publicité de l'organisateur

750.-

800.-

WITHOUT Organizer's publicity/Sans la publicité de l'organisateur

1'500.-

1'600.-

AMOUNT ENTRY FORM – Includes VAT 8.1 %

PERMISSION TO PARTICIPATE/LICENCE TEMPORAIRE

Please to order at Auto Sport Suisse, art. 11.2 of supplementary regulations

A commander directement auprès d'Auto Sport Suisse, voir article 11.2 du règlement particulier

The fees are to be paid via bank transfer to the following account:

Les droits d'engagement sont à verser comme suit

Rallye du Chablais, CP 197, 1890 St-Maurice, Suisse,

IBAN **CH10 0900 0000 1760 4565 4**

Bank: Postfinance, Berne **BIC POFICHBEXXX**

BILLING INFORMATION/INFORMATION DE FACTURATION

Name/Nom

ID number/No d'identification

Address

City/Localité

Postal code/code postal

Pays



The undersigned accepts responsibility for the details that figure in this document, and declares and he or she is familiar with and accepts the rules governing the event, and requests to be registered in the event.

The undersigned acknowledges that the ECO-R Organisers shall share information contained in this entry form amongst them. They may use this information for the sole purposes related to the organization of the ECO-R Championship and may not share this information with third parties.

By signing the entry form, the competitor and all members of the crew submit themselves to the sole sporting jurisdictions specified in the standard and special regulations and accept their conditions.

Le soussigné accepte la responsabilité des détails qui figurent dans le présent document et déclare connaître et accepter les règles régissant l'événement, et demande à être inscrit à la manifestation.

Le soussigné reconnaît que les organisateurs des ECO-R peuvent partager entre eux les informations contenues dans ce formulaire d'inscription. Ils ne peuvent utiliser ces informations qu'aux seules fins liées à l'organisation du Championnat ECO-R et ne peuvent les partager avec des tiers.

Par leur signature sur le bulletin d'engagement, le concurrent et tous les membres de l'équipage se soumettent aux seules juridictions sportives spécifiées dans le règlement standard et dans le règlement particulier et en acceptent les conditions.

INSURANCE The competitor remains solely responsible for any material damage that may occur to his vehicle, which is in no way the responsibility of the Organisation. It is the responsibility of the participants to check with their insurers that their various insurance contracts remain valid for the duration of the E-rally. If this is not the case, it is up to them to take all necessary measures to cover the pilot and navigator against the risks of the ecoRally.

ASSURANCE Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant survenir à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'Organisation. Il appartient aux participants de vérifier auprès de leurs assureurs que leurs différents contrats d'assurance restent valides pendant la durée du E-rallye. Si ce n'est pas le cas, il leur appartient de prendre toute disposition pour couvrir le pilote et le navigateur contre les risques de l'ecoRallye.

DATE		
Signature of Competitor Signature du concurrent	Signature of Driver Signature du pilote	Signature of Co-Driver Signature du co-pilote

ANNEXE 2 . SYSTEME DE SUIVI + CHRONOMETRAGE – UTILISATION ET INSTALLATION

Le système de suivi nécessite une alimentation électrique auxiliaire de 12 V. Cette alimentation ne peut pas provenir des prises OBD. Cette alimentation doit être protégée par un fusible approprié à proximité de la source. Le transpondeur pour le classement de régularité ne nécessite pas d'alimentation auxiliaire.

TRACKING

NOTICE D'INSTALLATION



1 INSTALLATION et FIXATION



Le Tracker Interactif doit être installé OBLIGATOIREMENT :



- ✓ à l'INTÉRIEUR de l'habitacle
- ✓ DEVANT et PARTIE HAUTE du véhicule
- ✓ et FIXÉ sur l'arceau avec un Rilsan.

INTERDICTION de le positionner
✗ sur le tunnel ✗ entre les sièges.



Il doit être facilement accessible au PILOTE et/ou COPILOTE pour appuyer sur l'écran du Tracker Interactif en cas d'urgence



2 BRANCHEMENT & MISE EN MARCHÉ



Le Tracker Interactif vous est remis déjà en marche aux vérifications administratives. Il doit être branché et doit RESTER ALLUMÉ TOUTE LA DURÉE du Rallye.

Branchez le Tracker Interactif directement à votre alimentation USB avec le câble fourni. Un voyant BLANC s'allume au branchement.



L'installation du Tracker Interactif dans la voiture de course est sous la responsabilité du concurrent qui devra s'assurer de la solidité de sa fixation dans l'habitacle et du bon fonctionnement du boîtier. En aucun cas VDS Technology ne pourrait être tenu responsable d'une sortie de route d'un concurrent ou tout autre incident en cas de chute du Tracker Interactif dans la voiture de compétition.

RESTITUTION

- À la fin du rallye restitution OBLIGATOIRE à l'entrée du parc fermé d'arrivée.
- En cas d'abandon : Retour au PC COURSE UNIQUEMENT



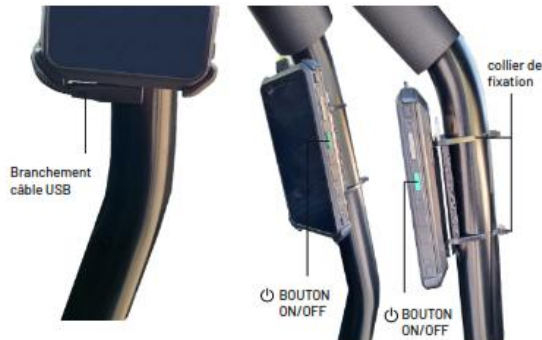
En cas exceptionnel et sous autorisation (tél. +33 7 68 88 27 57 - +33 6 95 64 61 76) le Tracker Interactif devra être renvoyé impérativement le lendemain du rallye. Par courrier à : [VDS.RACING](mailto:VDS.RACING@orange.fr) - 6 place du Comte Raymond VI 30650 Rochefort du Gard

TRACKER INTERACTIF

NOTICE D'UTILISATION



1 BRANCHEMENT / MISE EN ROUTE / ARRÊT



- ✓ **1/ BRANCHER** le câble USB sur le port USB de votre voiture et la partie coudée du câble USB sur le tracker.
IMPORTANT : La partie coudée du câble doit partir vers la gauche du tracker
- ✓ **2/ FIXER** le tracker interactif sur l'arceau avec des collerettes
- ✓ **3/ MISE EN ROUTE** du tracker
Rester appuyer plus de 2 secondes sur le bouton On/Off .
L'écran doit alors s'allumer sur le Mode Race (voir utilisation du Mode Race)
- ✓ **4/ ARRÊT** du tracker : rester appuyé plus de 2 secondes sur le bouton On/Off
une confirmation d'arrêt est demandé sur l'écran, cliquez et valider.

IMPORTANT : Le bouton de On/Off est celui situé sur le côté droit du tracker, celui du bas (plus petit par rapport au second au dessus)



2 UTILISATION EN COURSE DU TRACKER

Après avoir lancé son processus de démarrage, le tracker interactif doit arriver automatiquement sur le Mode Race. Il doit afficher l'heure et votre numéro de course. IMPORTANT : Si le tracker n'affiche pas votre numéro de course, appuyer sur l'écran du tracker, à l'endroit du numéro de course.

1



2 Bouton OK =
Route barrée
ou Route Dégagée

3 Bouton SOS =
Médical ou Incendie
Ces boutons déclenchent
automatiquement un
appel vers le PC Course

4 La Chat Box peut vous indiquer des messages textes venant du PC Course (neutralisation, annulation ES etc...), et vous confirme que votre message d'alerte a bien été envoyé

IMPORTANT : Si "Message Envoyé" n'apparaît pas dans la Chat Box après avoir déclenché une alerte OK ou SOS, le message ne sera pas reçu par le PC Course.

5 Décrocher à un appel du PC Course
Le PC Course peut vous appeler si il n'a pas de nouvelle de votre part alors que vous êtes à l'arrêt dans une spécial

6 **Autorisation prise de contrôle à distance**
Action obligatoire de votre part pour le respect des normes RGPD, pour le support technique à distance par nos équipes si vous avez un problème avec le tracker interactif



Vous rencontrez un problème ?

- Contacter l'organisateur/relation concurrent ou l'équipe VDS RACING sur place

VHRS BALISE CHRONO NOTICE D'INSTALLATION

Boîtier GPS autonome - aucun branchement dans la voiture.

Le boîtier doit être installé à l'intérieur de l'habitacle : au centre du tableau de bord ou attaché par Rislan sur l'arceau.

- Interdiction de le positionner sur le tunnel ou entre les sièges.
- Il doit être accessible au pilote et au copilote.
- La fixation doit être faite avec des Rislans ou du velcro adhésif.
- Les 2 petites LED doivent **TOUJOURS** rester visibles.
- La validation de l'emplacement et du bon fonctionnement du boîtier sera effectuée par un Commissaire Technique durant les vérifications techniques préliminaires.
- Le boîtier dispose d'un bouton d'appel d'urgence en cas de demande de secours médical.

Installation et fixation du Boîtier GPS dans la voiture de course

L'installation du Boîtier GPS dans la voiture de course est sous la responsabilité du concurrent, qui devra s'assurer de la solidité de sa fixation dans l'habitacle.

En aucun cas VDS Technology ne pourrait être tenu responsable d'une sortie de route d'un concurrent ou tout autre incident, en cas de chute du GPS dans la voiture de compétition.



Le boîtier se met en route automatiquement lorsque la voiture est en mouvement, il n'y a pas de bouton pour la mise en marche.

Le clignotement rouge vous confirme la prise en compte d'un appui sur le bouton d'appel d'urgence.

ATTENTION pour utilisation pour la REGULARITE LE BOITIER doit être positionné à au moins 50 cm d'un téléphone ou appareils servant à la Régularité

ATTENTION

- Les boîtiers et le câble USB doivent être rendus à l'entrée du parc fermé d'arrivée. En cas d'abandon, il est impératif de les ramener au PC Course, afin que la caution vous soit restituée !!! En aucun cas, vous ne devez les rendre à un commissaire !!! (sauf exceptionnellement, en nous demandant l'autorisation : tél. +33 7 68 88 25 57)



ANNEXE 3 . ITINERAIRE







ANNEXE 4 – Déclaration et engagements du pilote
PDF à JOINDRE



ANNEXE 5 – Publicité

